



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Communications d'entreprises
Sous-rubrique: Invitation à l'assemblée générale
Date de publication: SHAB 09.04.2021
Date d'échéance prévue: 09.05.2021
Numéro de publication: UP04-0000003129

Entité de publication

Mencey Capital Management SA, rue Robert-Céard 13, 1204 Genève

Invitation à l'assemblée générale extraordinaire de Mencey Capital Management SA

Organisation concernée:

Mencey Capital Management SA
CHE-112.493.874
c/o: SFO PARTNERS SA
rue Robert-Céard 13
1204 Genève

Indications concernant l'assemblée générale:

30.04.2021, 11:00 heures, MESSALI & FOSSATI
Notaires
Rue du Rhône 118
Case postale 3180
1211 GENEVE 3

Texte d'invitation/ordre du jour:

Aux actionnaires de Mencey Capital Management SA

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE - CONVERSION DES ACTIONS AU PORTEUR EN ACTIONS NOMINATIVES / MODIFICATION DES STATUTS

Le 1er novembre 2019 est entrée en vigueur la nouvelle loi sur la mise en œuvre des recommandations du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales. Dans les faits, celle-ci implique, pour Mencey Capital Management SA, la conversion des actions au porteur en actions nominatives ; il sera également nécessaire d'adapter les statuts à cette conversion.

La conversion des actions au porteur concerne l'ensemble des actionnaires de Mencey Capital Management SA.

Ordre du jour :

1. Ouverture de l'assemblée, constatations et contrôle des présences.

2. Conversion des actions / Proposition du CA : convertir les actions au porteur en actions nominatives.

3. Modification des statuts / Proposition du CA : modification des statuts afin de les adapter à la conversion des actions au porteur en actions nominatives, ainsi qu'au fonctionnement et aux dispositions légales actuellement en vigueur.

4. Divers.

A noter qu'à compter du 1^{er} mai 2021, les actions au porteur seront converties de plein droit en actions nominatives. Dès cette date, les actionnaires ne pourront plus s'annoncer directement à la société, mais devront requérir auprès du tribunal leur inscription au registre des actions d'ici au 30 octobre 2024. Passé ce délai, ils seront déchus de leurs droits d'actionnaires.

Mencey Capital Management SA